



Toursphoto / Ville de Meaux

LES DOSSIERS DE L'IRDS

N° 44 - JUILLET 2021

ACTIVITÉS ET EMPLOIS SPORTIFS EN ÎLE-DE-FRANCE

L'économie du sport représente plus de 91 000 emplois en Île-de-France. Ce volume est à considérer comme un minimum, le sport ayant un effet d'entraînement sur de nombreux secteurs d'activité. Son impact économique reste difficile à isoler et à quantifier. L'Insee Île-de-France et l'IRDS font le point sur les données économiques disponibles à l'échelle francilienne.

L'organisation de nombreux grands événements, le développement des pratiques sportives et de la consommation de biens et services sportifs ont soutenu la croissance de l'emploi sportif francilien depuis plusieurs décennies. La crise sanitaire conduit, depuis 2020, à l'arrêt ou à la limitation de nombreuses activités sportives et bouleverse cette tendance. Les données les plus récentes disponibles pour l'ensemble du champ sportif datent de 2017. Ce dossier fournit donc majoritairement des informations sur l'avant-pandémie. Il sera intéressant de renouveler l'exercice une fois les années plus récentes disponibles.

LE SPORT À LA CROISÉE DE NOMBREUX SECTEURS

Le poids économique du sport est délicat à appréhender avec les sources statistiques existantes. La structuration de son économie est récente, la pratique sportive est majoritairement organisée par des acteurs associatifs et publics pour lesquels les outils de mesure économique sont imparfaits. En effet, il y a peu de possibilités d'identifier les emplois publics

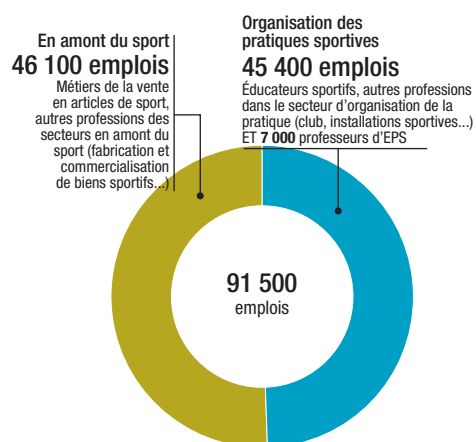
du sport (fonction publique territoriale notamment), peu d'équipements sportifs publics ont une identité juridique autonome de la collectivité propriétaire, ce qui ne permet pas d'isoler leurs activités, la majorité des établissements

LIMITES À LA QUANTIFICATION DES EMPLOIS ET DES ÉTABLISSEMENTS DANS LE CHAMP SPORTIF

encadrement de la pratique sportive 	commercialisation de biens et services sportifs 	fabrication d'articles de sport
animation, loisirs, tourisme sportif 	service public du sport 	gestion des installations sportives
construction d'équipements sportifs 	santé-médical 	événementiel, marketing, médias

● «bonne» identification © L'INSTITUT PARIS REGION, IRDS 2021
 ● identification partielle Source : IRDS 2021
 ● identification très partielle ou impossible Pictogrammes : © 123rf / Jeremy, L'Institut Paris Region

assurant l'organisation de la pratique sportive sont des associations non employeuses fonctionnant grâce à de nombreux bénévoles. De plus, le sport est à la croisée de nombreux secteurs d'activité comme la santé, le tourisme, le social ou l'animation. Ainsi, des emplois ou des établissements offrant une activité sportive ne sont pas forcément référencés dans une profession ou un secteur sportif. De même, la construction d'équipements sportifs ne peut être isolée de l'ensemble des activités de construction. L'événementiel sportif, quant à lui, génère essentiellement des activités et des emplois dans des secteurs non sportifs (marketing, événementiel, sécurité...). Les chiffres présentés ci-après sont donc à considérer comme une estimation minimale.



© L'INSTITUT PARIS REGION, IRDS 2021
Source : Insee, recensement de la population 2017, exploitation complémentaire au lieu de travail, MEN-DEPP 2016

PLUS DE 91 000 EMPLOIS FRANCILIENS DANS LE SPORT

En 2017, l'économie du sport rassemble 84 500 emplois en Île-de-France, soit 19 % des emplois sportifs français, auxquels s'ajoutent près de 7 000 professeurs d'éducation physique et sportive de l'Éducation nationale. Ce poids est comparable à celui de la population francilienne et légèrement inférieur à celui de l'ensemble des emplois (22 %).

L'économie du sport représente 1,5 % des emplois franciliens et 1,7 % des emplois en France. C'est en Auvergne-Rhône-Alpes, en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Corse que ce ratio est le plus élevé (de 2,2 % à 2,4 % de l'emploi régional) ; cela tient à l'économie de ces territoires fortement orientée vers le tourisme saisonnier et de loisirs lié au littoral ou à la montagne.

Une approche par métier et par activité des établissements

Le croisement d'une approche sectorielle (activité de l'établissement) et d'une approche par métier (profession de la personne en emploi) permet de quantifier l'ensemble des emplois des établissements ayant un code d'activité sportif, que ces professions soient sportives ou non, ainsi que les professions sportives employées dans d'autres secteurs d'activité. Deux univers sportifs peuvent ainsi être analysés : celui autour de l'organisation des pratiques sportives (encadrement des pratiques sportives, clubs, salles de sport, gestion des installations sportives...) et celui en amont de la pratique sportive (fabrication, commerce de biens et services sportifs...).

Description des univers de l'organisation de la pratique sportive et de l'amont de la pratique sportive

	Secteurs d'activité	Professions
Organisation des pratiques sportives	- 9311Z - Gestion d'installations sportives - 9312Z - Activités de clubs de sport - 9313Z - Activités des centres de culture physique - 9319Z - Autres activités liées au sport - 8551Z - Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs	424A - Moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels*
Amont de la pratique sportive	- 3012Z - Construction de bateaux de plaisance - 3092Z - Fabrication de bicyclettes et de véhicules pour invalides - 3230Z - Fabrication d'articles de sport - 4764Z - Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé - 4939C - Téléphériques et remontées mécaniques - 7721Z - Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport	Vente d'articles de sport - 223D - Détaillants en habillement et articles de sport de 0 à 9 salariés - 554E - Vendeurs en habillement et articles de sport

*Il n'est pas possible de distinguer les éducateurs sportifs des sportifs professionnels. Dans le cadre de ce dossier, nous parlerons des moniteurs-éducateurs sportifs et n'évoquerons les sportifs professionnels, moins nombreux, que lorsque leur présence a un impact fort sur la donnée analysée (les plus hauts salaires par exemple).

Les emplois sportifs identifiables dans les sources économiques existantes se répartissent entre deux univers : l'organisation des pratiques sportives et les activités en amont de celles-ci. En Île-de-France, comme en province, 45 % des emplois sportifs sont liés à l'organisation des pratiques sportives et 55 % aux activités en amont.

ORGANISATION DES PRATIQUES : LA MOITIÉ DES EMPLOIS LIÉE À L'ENCADREMENT

Les moniteurs - éducateurs sportifs représentent la moitié des emplois de l'organisation des pratiques en Île-de-France, contre 59 % en province (19 300 emplois). Les autres professions, rassemblant 19 100 emplois, sont celles nécessaires au fonctionnement des établissements chargés de l'organisation des pratiques sportives. Il s'agit principalement des métiers de la gestion-administration, de la communication-arts et spectacles et de la maintenance-bâtiment, des encadrants d'activités autres que sportives, du personnel d'accueil... Parmi les moniteurs - éducateurs sportifs, 60 % exercent leur profession au sein d'établissements sportifs, en premier lieu dans des clubs. Les 40 % restants travaillent également pour un large spectre d'employeurs et sont disséminés dans l'ensemble de l'économie francilienne, notamment l'administration publique, le secteur des loisirs autre que le sport mais aussi des établissements de santé ou médico-sociaux, des comités d'entreprises, des entreprises agricoles ayant des activités équestres...

ACTIVITÉS EN AMONT, UNE MAJORITÉ DE MÉTIERS DE VENDEURS SPÉCIALISÉS

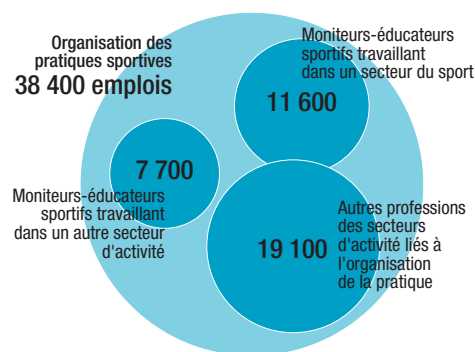
Les métiers de vente en habillement et articles de sport représentent 41 400 emplois soit 90 % des emplois en amont de la pratique sportive en Île-de-France. Une petite partie des actifs travaillent dans des commerces spécialisés dans les articles de sport, mais l'essentiel de ces professions s'exerce au sein d'entreprises non spécialisées dans le sport, dans des établissements de commerce de gros ou pour l'industrie.

En province, les métiers de la vente en articles de sport sont aussi prépondérants mais dans une moindre mesure (75 % des emplois en amont de la pratique), les activités de fabrication ou de location d'articles de sport y étant beaucoup plus répandues.

UNE CROISSANCE DE L'EMPLOI PORTÉE PAR LES MONITEURS - ÉDUCATEURS SPORTIFS

Entre 2007 et 2017, l'emploi sportif francilien croît (+2,6 %) un peu plus fortement qu'en province (+2,1 %) grâce au développement des professions de moniteurs - éducateurs sportifs.

LES EMPLOIS LIÉS À L'ORGANISATION DES PRATIQUES SPORTIVES

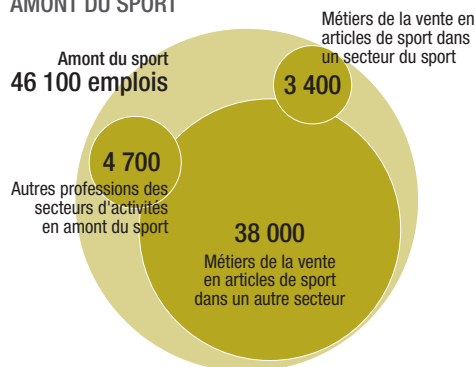


© L'INSTITUT PARIS REGION, IRDS 2021
 Source : Insee, recensement de la population 2017, exploitation complémentaire au lieu de travail



50 % DES EMPLOIS
LIÉS À
L'ORGANISATION
DES PRATIQUES
SONT DES MÉTIERS
D'ÉDUCATEURS
SPORTIFS.

LES EMPLOIS EN AMONT DU SPORT

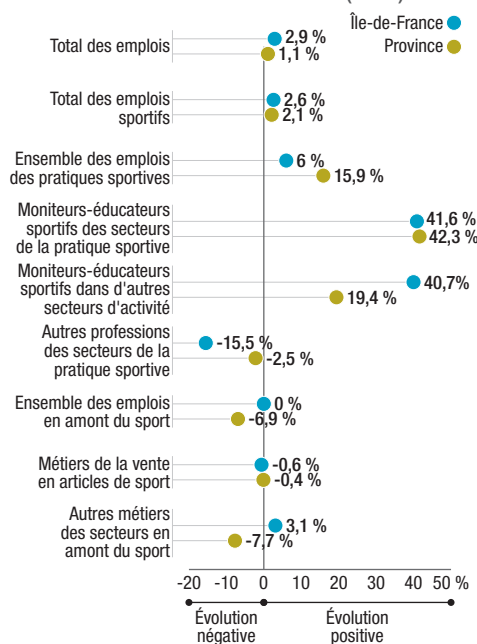


© L'INSTITUT PARIS REGION, IRDS 2021
 Source : Insee, recensement de la population 2017, exploitation complémentaire au lieu de travail



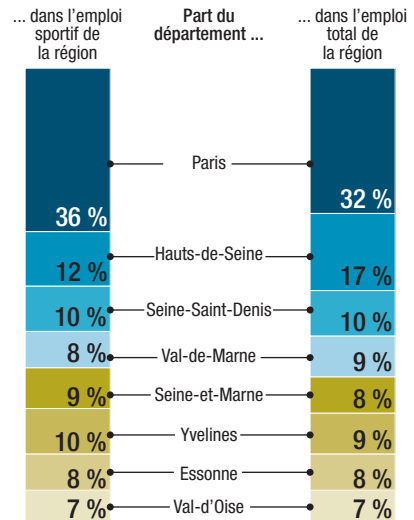
En Île-de-France, ces emplois augmentent de 41 %, qu'ils s'exercent au sein d'un établissement sportif ou en dehors. En province, l'évolution est similaire au sein des établissements organisant la pratique sportive, mais deux fois moindre en dehors. Les autres professions exerçant dans des établissements organisant la pratique sportive sont en baisse, particulièrement en Île-de-France (-15 % contre -2 % en province). Par conséquent, dans ces établissements, un double mouvement s'est opéré : un développement des métiers d'encadrement de la pratique et une diminution des autres professions (administratives, maintenance...). La croissance d'emploi des moniteurs - éducateurs sportifs a été boostée par le développement du non-salariat : le nombre de non-salariés a triplé en dix ans dans la région, alors qu'il doublait à peine en province. Ceci s'explique notamment par la création du statut d'auto-entrepreneur en 2009, remplacé par la suite par celui de micro-entrepreneur qui a accompagné le développement des activités de coaching. Dans le même temps, l'emploi salarié de ces professions a augmenté de 19 % que ce soit en Île-de-France ou dans le reste de l'Hexagone. En France métropolitaine, 67 % des micro-entrepreneurs cumulent activité non salariée dans le domaine du sport et activité salariée dans le domaine du sport ou en dehors¹. 43 % des indépendants, hors micro-entrepreneurs, sont également pluriactifs.

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI 2007-2017 (en %)



1. Delhomme Isabelle, Deroin Valérie, « Au cœur du sport, une forte progression des indépendants à côté des associations », Insee Analyses Pays de Loire, n° 68, Insee, décembre 2018.

RÉPARTITION DE L'EMPLOI SPORTIF ET DE L'ENSEMBLE DE L'EMPLOI RÉGIONAL PAR DÉPARTEMENT (en %)



© L'INSTITUT PARIS REGION, IRDS 2021
Source : Insee, recensement de la population 2017, exploitation complémentaire au lieu de travail

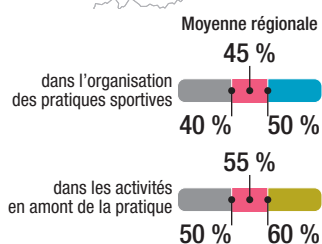
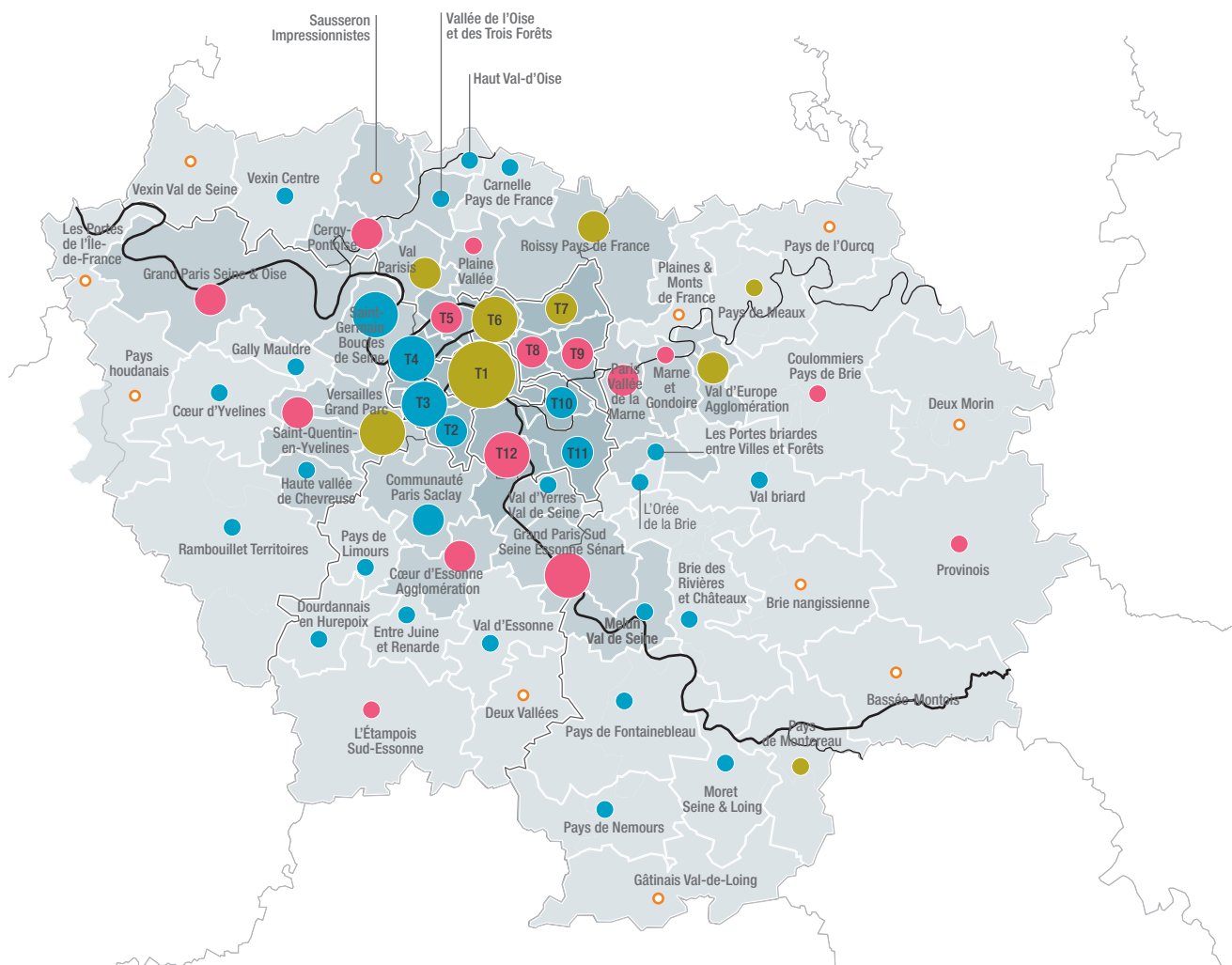


En dix ans, les emplois en amont de la pratique sportive ont stagné en Île-de-France alors qu'ils ont diminué en province (-7 % à -8 % selon les professions).

PARIS CONCENTRE PLUS DU TIERS DES EMPLOIS SPORTIFS

Paris rassemble 36 % des emplois sportifs franciliens pour moins d'un cinquième de la population régionale. Cela s'explique par la présence de nombreux sièges de grandes fédérations sportives (tennis, football, basket-ball), du Comité national olympique et sportif français (CNOSF), de nombreux clubs et grands équipements. En outre, à Paris, sont implantés de multiples établissements de vente en articles de sport (Décathlon, Nike, Adidas...) qui emploient beaucoup de personnel. L'emploi sportif est davantage orienté à Paris vers les activités en amont que dans l'ensemble de la région (62 % contre 55 %). C'est également le cas en Seine-Saint-Denis (64 %). À l'inverse, l'emploi sportif est sous-représenté dans les Hauts-de-Seine par rapport à l'ensemble de l'économie (12 % des emplois sportifs régionaux contre 17 % de l'emploi total) et il est plus concentré sur l'organisation des pratiques (60 % des emplois sportifs). Les autres départements franciliens captent entre 7 et 10 % de l'emploi sportif francilien. Les départements des Yvelines, du Val-de-Marne et de l'Essonne ont également un profil de l'emploi sportif plus orienté sur les activités d'organisation (entre 53 % et 57 % des emplois

L'EMPLOI SPORTIF AU SEIN DES INTERCOMMUNALITÉS EN ÎLE-DE-FRANCE



0 20 km

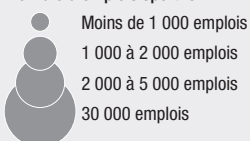
© L'INSTITUT PARIS REGION, IRDS 2021
Source : Insee, recensement de la population 2017



Caractéristiques des emplois sportifs des territoires par rapport à la répartition régionale

- Emplois sportifs orientés sur l'organisation des pratiques sportives (> 50 % des emplois)
- Emplois sportifs orientés sur l'amont de la pratique (> 60 % des emplois)
- Emplois avec un profil proche (+ ou - 5 points) de la moyenne régionale - organisation des pratiques sportives : 45 % - activités en amont de la pratique : 55 %
- Non significatif - EPCI avec moins de 100 emplois sportifs

Nombre d'emplois sportifs



- T1 • Paris
- T2 • Vallée Sud - Grand Paris
- T3 • Grand Paris Seine Ouest
- T4 • Paris Ouest La Défense
- T5 • Boucle Nord de Seine
- T6 • Plaine Commune
- T7 • Paris Terres d'Envol
- T8 • Est Ensemble
- T9 • Grand Paris - Grand Est
- T10 • Paris-Est-Marne et Bois
- T11 • Grand Paris Sud Est Avenir
- T12 • Grand-Orly Seine Bièvre

Grande entité territoriale

- EPT EPCI
- Agglomération
 - Territoires périurbains et/ou ruraux
 - Limites départementales

L'ÎLE-DE-FRANCE REPRÉSENTE 20 % DE LA RICHESSE DÉGAGÉE PAR L'ÉCONOMIE DU SPORT EN FRANCE.

sportifs pour une moyenne régionale de 45 %). La Seine-et-Marne et le Val-d'Oise présentent un profil proche de la moyenne régionale.

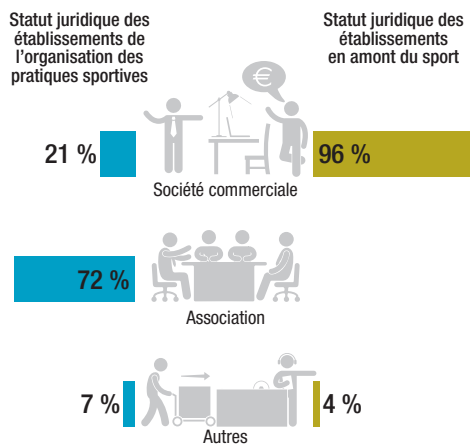
À une échelle territoriale plus fine, sur les 63 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ou établissements publics territoriaux (EPT) d'Île-de-France, quatorze d'entre eux concentrent 39 % de l'emploi sportif francilien. Ils sont surtout situés au cœur de la zone dense, dans les départements de petite couronne, avec un prolongement vers l'ouest dans les communautés d'agglomération (CA) Versailles Grand Parc et Saint-Germain Boucles de Seine, ainsi que dans celle de Grand Paris Seine & Oise. Dans le sud de l'agglomération, figurent également Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart, Paris-Saclay et au nord, Roissy Pays de France. Ces quatorze territoires accueillent 45 % de l'emploi régional, toutes activités confondues, et 47 % de la population.

Enfin, dans les autres EPCI, ayant moins de 1 000 emplois sportifs, l'emploi est majoritairement orienté sur l'organisation des pratiques sportives en réponse aux besoins de la population résidente.

6 600 ÉTABLISSEMENTS EMPLOYEURS DÉGAGENT 1,9 MILLIARD D'EUROS DE RICHESSES

En 2017, l'Île-de-France accueille 6 600 établissements employeurs, 89 % d'entre eux interviennent dans l'univers de l'organisation des pratiques sportives. La première région en nombre d'établissements est Auvergne-Rhône-Alpes qui rassemble plus de 7 700 établissements. En province, les activités en amont de la pratique sont plus présentes : elles totalisent 19 % des établissements sportifs contre 11 % en Île-de-France.

STATUT JURIDIQUE DES ÉTABLISSEMENTS (en %)



© L'INSTITUT PARIS REGION, IRDS 2021

Source : Insee, Flores 2017

Pictogrammes : © 123rf / Jeremy, L'Institut Paris Region



Josephine. Brouder/Ville de Paris

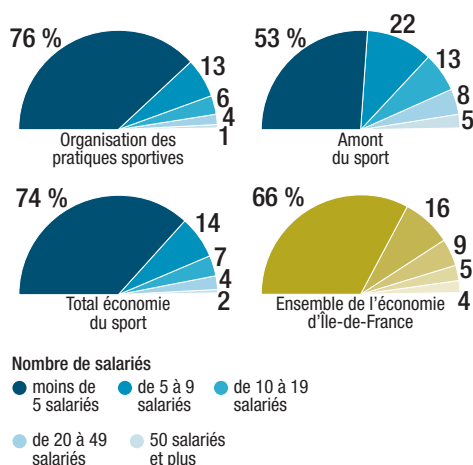
Les établissements employeurs du sport franciliens dégagent, par leur production, une richesse évaluée à 1,9 milliard d'euros, soit 0,5 % de l'économie francilienne. L'organisation des pratiques sportives représente 80 % de cette richesse. En province, où les activités industrielles en amont de la pratique sont plus présentes, la richesse dégagée par le sport représente 0,9 % de l'économie et se répartit de manière quasiment équilibrée entre activités d'organisation et activités en amont.

L'Île-de-France représente 13 % des établissements et 20 % de la richesse dégagée par l'économie du sport en France. Cette concentration est moindre que pour l'ensemble des secteurs d'activité où la région regroupe 21 % des établissements et 31 % de la richesse du pays.

UNE PRÉMINENCE DES ASSOCIATIONS

Plus de trois quarts des établissements des secteurs sportifs sont non employeurs². Il s'agit majoritairement d'associations fonctionnant uniquement grâce à l'engagement de bénévoles. L'autre catégorie d'établissements non employeurs sont les entrepreneurs

2. Source : Sirene 2020

**TAILLE DES ÉTABLISSEMENTS
 EMPLOYEURS (en %)**


© L'INSTITUT PARIS REGION, IRDS 2021
 Source : Insee, Flores 2017



individuels qui ont connu un fort développement avec le statut de micro-entrepreneur. La prépondérance des associations perdure en ne considérant que les établissements employeurs. Elles constituent 72 % des employeurs dans l'univers de l'organisation des pratiques sportives. 21 % des établissements sont des sociétés commerciales (gestionnaires d'équipements, de salles de sport...). Les sociétés commerciales sont le statut privilégié dans les activités en amont du sport. Elles interviennent majoritairement dans le commerce de détail en articles de sport.

**UNE MAJORITÉ DE PETITS ÉTABLISSEMENTS
 EMPLOYEURS**

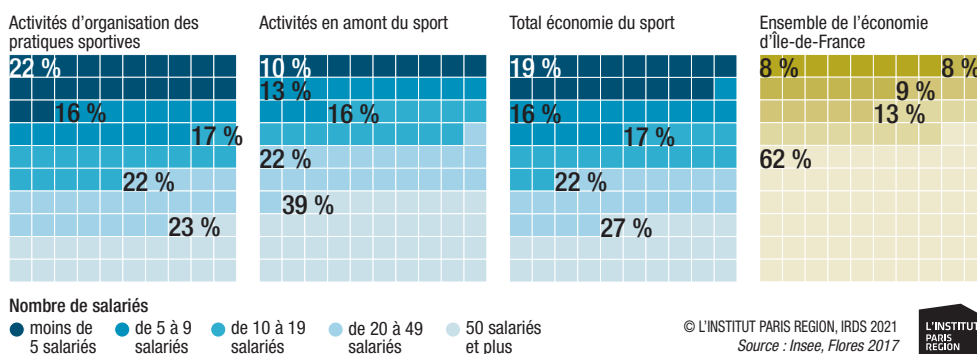
76 % des établissements employeurs franciliens de l'organisation des pratiques sportives ont moins de cinq salariés. Les établissements de plus de vingt salariés sont peu nombreux, autour de 5 % des établissements. Cette structure, avec une prédominance de petits

établissements employeurs, se retrouve pour l'ensemble de l'économie mais de manière moins marquée : 66 % des établissements employeurs franciliens ont moins de cinq salariés. Les établissements de moins de cinq salariés sont moins présents en amont du sport où ils ne représentent que 53 % des établissements.

En province, la proportion de petits établissements employeurs dans les activités d'organisation des pratiques est encore plus élevée (89 % des établissements employeurs) alors que leur part dans l'ensemble des établissements tous secteurs d'activité confondus est identique à celle de l'Île-de-France (66 %).

Avec six salariés en moyenne, les établissements du sport franciliens sont de plus petite taille que ceux de l'ensemble de l'économie francilienne (13 salariés). Leur taille est par contre plus élevée que celle des établissements sportifs localisés en province (quatre salariés en moyenne). La région accueille une centaine d'établissements de plus de 50 salariés dont la majorité intervient dans l'organisation de la pratique, alors qu'en province, les établissements de cette taille sont deux fois plus nombreux dans les activités en amont que dans l'organisation. Parmi les établissements de plus de 50 salariés, figurent notamment les sièges de nombreuses fédérations sportives françaises, de grands clubs sportifs (clubs de sport professionnel mais également des clubs rassemblant un grand nombre de licenciés comme certains clubs multisports) ainsi que de grands équipements.

Dans les activités d'organisation des pratiques sportives, les établissements de plus de 50 salariés représentent seulement 1 % des établissements mais emploient 23 % des salariés du secteur. Le poids en emplois des établissements de plus de 50 salariés n'est pas négligeable. Dans l'ensemble de l'économie, ces établissements occupent un poids bien plus élevé puisqu'ils concentrent 62 % des emplois salariés franciliens.

POIDS DES ÉTABLISSEMENTS EMPLOYEURS DANS L'EMPLOI SELON LEUR TAILLE (en %)


© L'INSTITUT PARIS REGION, IRDS 2021
 Source : Insee, Flores 2017



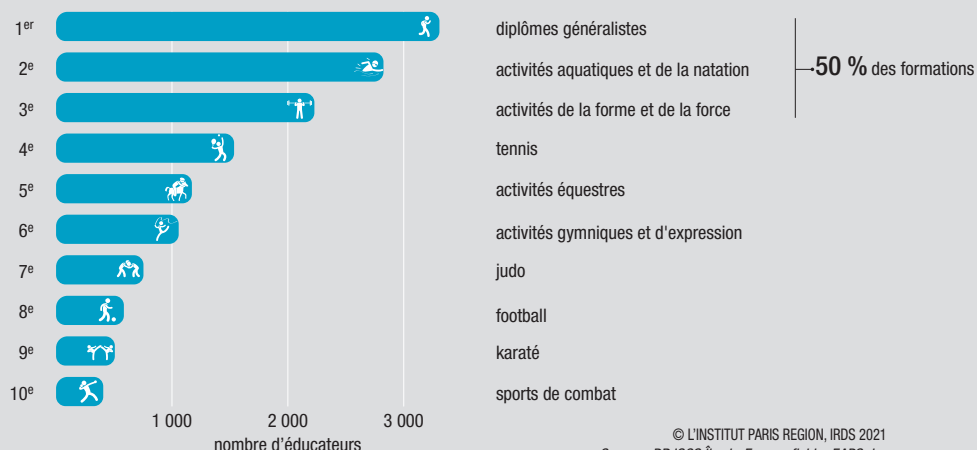
Zoom sur les métiers de moniteurs - éducateurs sportifs

Profil des personnes en emploi

Les métiers de moniteurs - éducateurs sportifs sont majoritairement exercés par des hommes : 65 % des emplois pour une moyenne régionale de 52 %. Les personnes en emploi sont relativement jeunes : 16 % ont moins de 25 ans et 30 % ont entre 25 et 34 ans. Ce n'est le cas que de respectivement 8 % et 25 % de l'ensemble des actifs franciliens. En parallèle, la part des plus de 50 ans est plus faible (21 % contre 29 % de l'ensemble des emplois franciliens), cette dernière est légèrement plus élevée pour les moniteurs exerçant leur activité en dehors des établissements sportifs (24 %, alors qu'elle n'est que de 19 % pour les éducateurs au sein d'un établissement sportif).

L'obligation de détenir certains diplômes pour encadrer la pratique sportive contre rémunération explique la plus forte proportion de diplômés de niveau bac et plus parmi les éducateurs sportifs : 31 % ont le niveau bac (niveau équivalent au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport / BPJEPS) pour 17 % de l'ensemble des emplois franciliens. La proportion de personnes détenant un bac + 2 ou plus est comparable à celle de l'ensemble des actifs franciliens, autour de 53 %. Concernant les spécialités des formations, 19 % des éducateurs sportifs détiennent comme plus haut niveau de qualification un diplôme sportif généraliste, sans spécialisation dans une discipline particulière¹. Les cinq autres spécialités les plus présentes en Île-de-France sont les activités aquatiques et de la natation, les activités de la forme et de la force, le tennis, les activités équestres et les activités gymniques et d'expression.

LES DIX SPÉCIALITÉS LES PLUS PRÉSENTES DANS LA FORMATION DES ÉDUCATEURS SPORTIFS



Prise en compte du plus haut niveau de diplôme obtenu, en privilégiant les diplômes du ministère des Sports, lorsque l'éducateur détient plusieurs diplômes

© L'INSTITUT PARIS REGION, IRDS 2021
 Source : DRJSCS Île-de-France, fichier EAPS des éducateurs sportifs déclarés, avril 2015 - Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports (Meos) et Pôle ressources national des sports de nature (PRNSN)
 Pictogrammes : © 123rf / Jeremy, L'Institut Paris Region

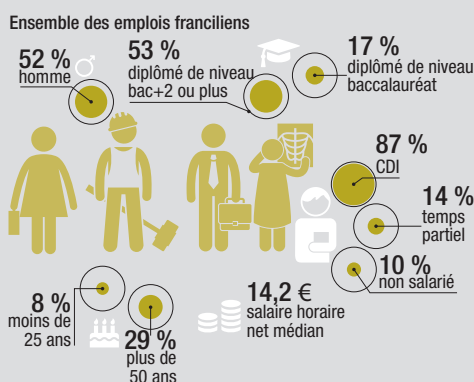
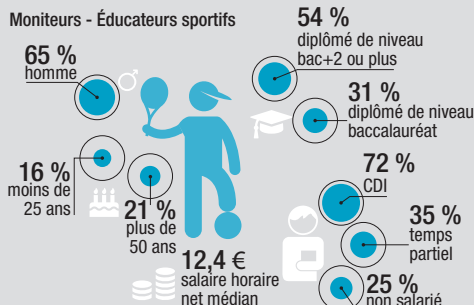


Statut, types de contrat de travail et recours au temps partiel

Le non-salariat est un statut plus fréquent parmi les éducateurs sportifs que pour l'ensemble des emplois franciliens : 25 % des éducateurs sportifs pour 10 % de l'ensemble des emplois franciliens. La part des non-salariés atteint 28 % pour les éducateurs sportifs travaillant au sein d'un secteur d'activité organisant la pratique sportive. Pour ces professions, le non-salariat est encore plus courant en province avec 35 % des éducateurs sportifs travaillant pour un établissement organisant la pratique sportive. Le recours aux contrats courts (CDD, saisonnier, vacataire, intérim, contrat d'apprentissage, emploi aidé) est également plus répandu : ils concernent 28 % des éducateurs sportifs salariés pour 13 % des salariés franciliens. À noter que parmi ces emplois, les contrats d'apprentissage et emplois aidés² sont plus répandus pour les éducateurs sportifs que dans l'ensemble des emplois (respectivement 7 % et 3 % des emplois salariés). Bien que restant plus précaires que l'ensemble des emplois franciliens, la qualité de l'emploi des éducateurs sportifs s'est légèrement améliorée depuis 2007 : la part des contrats de courte durée était de 31 % pour cette profession, elle est de 28 % en 2017, alors que sur la même période, elle est restée stable pour l'ensemble des emplois (13 %). Les contrats à temps partiel concernent également 35 % des moniteurs-éducateurs sportifs contre 14 % de l'ensemble des emplois franciliens.

Au sein des établissements organisant la pratique sportive, ces conditions de travail – importance du non-salariat, des contrats courts et du temps partiel – sont spécifiques aux métiers de moniteurs-éducateurs sportifs : les autres professions employées dans ces établissements ont des taux d'emplois non salariés (6 %), de contrats courts (10 %) et de temps partiel (18 %) nettement plus bas.

1. Source : DRJSCS Île-de-France, fichier EAPS des éducateurs sportifs déclarés, avril 2015 - Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports (Meos) et Pôle ressources national des sports de nature (PRNSN).
 2. À noter que les données traitées dans ce dossier datent de 2017. Elles n'intègrent pas les effets des réductions du nombre d'emplois aidés décidées en 2017-2018. Avec les effets de la pandémie, les contrats aidés sont de nouveau mobilisés pour limiter les effets de la crise.

PROFIL TYPE (en %)


Lecture : 65 % des emplois d'éducateurs sportifs sont occupés par des hommes, tandis que les hommes occupent 52 % des emplois franciliens.



© L'INSTITUT PARIS REGION, IRDS 2021

Source : Insee, recensement de la population 2017, exploitation complémentaire au lieu de travail, DADS 2017
 Pictogrammes : © 123rf / Jeremy, L'Institut Paris Region



DAVANTAGE
 DE JEUNES
 ET DES CONDITIONS
 D'EMPLOIS
 PLUS FRAGILES
 QUE POUR
 L'ENSEMBLE
 DES EMPLOIS
 FRANCILIENS.

Durée annuelle du travail et postes annexes

D'autres indicateurs illustrent des temps de travail plus faibles pour les moniteurs - éducateurs sportifs : la durée annuelle moyenne de travail (1 480 heures) est plus faible que dans l'ensemble de l'économie francilienne (1 760 heures) même en considérant uniquement les salariés ayant été en emploi toute l'année. Par ailleurs, les postes salariés (voir définitions) à faibles volumes de travail ou de rémunérations, considérés comme des activités de complément (postes annexes) concernent un moniteur-éducateur sportif sur deux contre moins d'un quart des emplois franciliens. En province, ces postes « d'appoint » sont un peu moins représentés (40 % des moniteurs-éducateurs sportifs salariés). Les activités sportives ayant le plus souvent lieu en fin de journée ou le week-end, et étant organisées en saisons sportives (pauses estivales ou hivernales, animations spécifiques durant les vacances scolaires) ne favorisent pas la création d'emplois d'éducateurs sportifs à temps complet avec un unique employeur. De plus, les ressources financières des associations ne leur permettent que rarement d'embaucher une personne et encore plus rarement à temps complet. Ce fractionnement de l'emploi conduit les éducateurs à cumuler plusieurs emplois avec différents employeurs (clubs, salles de sport privées, comités d'entreprises, établissements médico-sociaux...) et parfois plusieurs statuts (salarié et indépendant, salarié d'une association et du secteur public...).

Les rémunérations

Le salaire net horaire médian des moniteurs - éducateurs sportifs est de 12,40 euros de l'heure. Ce salaire est moins élevé que celui de l'ensemble des salariés franciliens qui perçoivent 14,20 euros de l'heure. Il est par contre légèrement plus élevé que le salaire net horaire médian des moniteurs-éducateurs sportifs travaillant en province (11,10 euros de l'heure). Dans le cadre des statistiques publiques, cette profession intègre les sportifs professionnels. Le recours à un indicateur médian³ neutralise les valeurs extrêmes et donc l'effet de leur présence. Cette dernière est visible sur les niveaux les plus élevés : 1 % des moniteurs - éducateurs sportifs et sportifs professionnels gagnent en effet plus de 86,90 euros net par heure.

3. Le salaire médian est celui au-dessus/en dessous duquel se situent 50 % des salariés.

DES ÉVOLUTIONS ET ADAPTATIONS À VENIR

Avec l'apparition de la pandémie de Covid-19, le sport fait partie des activités mises à l'arrêt, de manière totale ou partielle depuis mars 2020³. Dans ce contexte, le sport connaît une crise économique sans précédent. Comme le souligne l'étude de la BPCE cherchant à mesurer les premiers impacts de la crise, l'économie du sport connaît à la fois « un choc récessif exceptionnel et une remise en cause profonde des normes sur lesquelles elle s'est construite »⁴ que ce soit pour la pratique du sport par tous ou pour le sport-spectacle. Selon les estimations de la BPCE, l'économie du sport enregistrerait une baisse de 21 % de son activité en 2020 par rapport à 2019 alors que l'ensemble de l'économie diminuerait de 8 %. La baisse d'activité des associations sportives est estimée à 30 % en 2020 par rapport à 2019. La récession serait d'autant plus importante que l'entreprise ou l'association est de petite taille et comme l'illustrent les données économiques de l'Insee, les structures de petite taille sont prédominantes dans le sport. De plus, les bouleversements actuels interviennent alors que certaines tendances réinterrogeaient déjà le modèle économique de nombreux acteurs sportifs en offrant de nouvelles opportunités de développement ou en déstabilisant leur activité : diversification des pratiques sportives, contraction des

financements publics, fin de nombreux emplois aidés, développement des micro-entreprises...

Depuis mars 2020, les acteurs publics, nationaux et territoriaux, se sont mobilisés pour proposer des aides afin de limiter les conséquences des baisses d'activité à court terme pour les acteurs du sport. Pour faire face à la crise, ces derniers ont dans le même temps fait évoluer leur offre en ayant plus fréquemment recours au numérique que ce soit pour des cours ou des événements, en proposant des activités en extérieur lorsque cela était possible. Suite aux différentes phases de restrictions des activités, les pratiques sportives pourraient être profondément modifiées, plus individuelles, en extérieur... nécessitant de nouvelles adaptations de l'offre qui mixent les possibilités offertes par des cours en présentiel et le numérique, entre des espaces sportifs ouverts ou fermés... Enfin, l'étude de la BPCE souligne que fin 2020, la majorité des acteurs du sport n'espéraient pas retrouver un niveau d'activité normale avant 2022.

Plusieurs éléments favoriseront la reprise au premier rang desquels figure le désir des Franciliens de continuer à faire du sport notamment au sein des associations sportives : interrogés sur leur avenir sportif, 49 % des licenciés l'imaginent toujours au sein de leur club et c'est d'autant plus vrai pour l'avenir

3. Près de 90 % des associations sportives ont été quasi à l'arrêt (maintien de moins de 20 % de l'activité habituelle) durant le premier confinement pour 68 % en moyenne pour l'ensemble des associations selon l'enquête du Mouvement associatif et du Réseau national des maisons des association menée en mars-avril 2020 : https://lemouvementassociatif.org/wp-content/uploads/2020/06/COVID19_assos_enquete_2_synthese.pdf.

4. Durand Charlene, Laugier Julien, Tourdjman Alain, « La filière sport retient son souffle », *Les carnets de BPCE L'Observatoire*, Groupe BPCE, février 2021.



Gérard Sanz/Mairie de Paris

sportif de leur enfant (61 %)⁵. À moyen terme, les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 pourraient constituer un levier de développement économique et favoriser la pratique sportive de toutes et tous et aussi renforcer l'effet d'entraînement du sport sur le dynamisme d'autres secteurs d'activité. ■

Ce dossier est consultable sur notre site Internet www.irds-idf.fr
Il complète une première publication sous ligne éditoriale de l'Insee : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5017849>

Sources et définitions

L'exploitation complémentaire du recensement de la population permet de quantifier l'emploi selon une approche croisée par secteur d'activité et métier. Les années retenues sont 2007 et 2017.

Le fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié (Flores 2017) permet de dénombrer les établissements et les emplois salariés. Il couvre l'ensemble de l'emploi salarié, quel que soit le secteur d'activité et le type d'employeur (public ou privé, y compris les particuliers employeurs).

Dans le fichier économique enrichi (FEE 2017), la richesse dégagée par un établissement correspond à la valeur ajoutée de l'entreprise ventilée entre ses différents établissements au prorata de sa masse salariale.

Les données sur les salaires, les volumes horaires de travail et les types de poste de 2017 sont issues majoritairement des déclarations sociales nominatives (DSN) et, pour partie, des déclarations annuelles de données sociales (DADS).

Un poste correspond au cumul des périodes d'emploi d'un salarié dans un même établissement.

Pour un salarié ayant un poste principal dans le sport, le salaire net horaire est le rapport entre la masse totale des salaires nets et le nombre d'heures salariées calculé sur tous les postes effectués au cours de l'année (hors indemnités chômage). Le champ exclut les apprentis, les stagiaires, les périodes de chômage, les salariés mineurs, les activités extraterritoriales et celles des particuliers employeurs, et les postes dont le nombre d'heures est nul.

On considère qu'un poste est annexe si la rémunération est inférieure à trois Smic mensuels ou si la durée d'emploi ne dépasse pas 30 jours et 120 heures et que le rapport nombre d'heures/durée est inférieur à 1,5.



Josephine Brueder/Ville de Paris

5. Source : IRDS, EPSF 2020, pour en savoir plus : Chardon Benoît, « Confinement et pratiques sportives des Franciliens », *Les Dossiers de l'IRDS*, n° 43, juin 2021.

DOSSIERS PARUS EN 2021

**N° 41 - LE SPORT, LABORATOIRE
ET INTÉGRATEUR D'INNOVATIONS**

Le sport est un terrain propice à l'expérimentation et à l'innovation. Comme dans d'autres secteurs d'activité, les acteurs modifient constamment leurs offres, leurs procédés et collectent de nouveaux savoirs. La diversité des formes d'innovation dans le sport a encore été peu explorée, de même que son écosystème francilien.

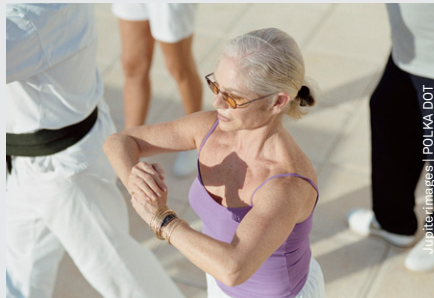
**N° 42 - LA PRATIQUE SPORTIVE
DES FRANCILIENS EN STRUCTURE PRIVÉE
COMMERCIALE**

Les structures privées commerciales, comme l'ensemble du monde du sport, sont durement touchées par l'épidémie de la Covid-19. Cela concerne la pratique sportive d'1,3 million de Franciliens. Ce dossier en dresse le portrait.

**N° 43 - CONFINEMENT ET PRATIQUES SPORTIVES
DES FRANCILIENS**

Pendant le premier confinement, l'accès au sport a été fortement limité, ce qui a eu pour conséquence une baisse inédite de l'activité physique des Franciliens. Les pratiquants ont dû s'adapter et faire évoluer leurs habitudes. Ce dossier décrit comment le sport s'est inscrit dans ce nouveau quotidien et quelles sont les envies des Franciliens pour l'avenir.

ET À PARAÎTRE...

**N° 45 - LE PAYSAGE DU SPORT SANTÉ ET DU
SPORT SUR ORDONNANCE EN ÎLE-DE-FRANCE**

Selon l'OMS l'inactivité physique est responsable à elle seule de 10 % des décès en Europe. Pratiquer une activité physique joue un rôle prépondérant dans la prévention de la maladie et de ses récurrences. Ce dossier dressera la situation quant à l'offre d'activité physique adaptée dans la région : comment se structure-t-elle ? Avec quels acteurs et quels moyens ? Pour quels publics ? Quels en sont les points forts et les points faibles ?

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Fouad Awada

DIRECTRICE DE L'IRDS

Claire Peuvergne

DIRECTRICE DE LA COMMUNICATION

Sophie Roquette

RÉDACTION

Laure Thevenot, Marie-Christine Abboudi (Insee), Laure Omont (Insee)

INFOGRAPHIE

Nicolas Corne Viney

DIRECTION ARTISTIQUE

Olivier Cransac

MAQUETTE

Agnès Charles

RELECTURE

Christine Morisceau

MÉDIATHÈQUE/PHOTOTHÈQUE

Inès Le Meledo, Julie Sarris

FABRICATION

Sylvie Coulomb

RELATIONS PRESSE

Sandrine Kocki

33 (0)1 77 49 75 78

L'Institut Paris Region15, rue Falguière
75740 Paris Cedex 15
33 (0)1 77 49 77 49

ISBN : 978-2-7371-2268-2

ISSN : 1959-1020

ISSN ressource en ligne
2267-3768